

Je signale ces faits pour montrer ce qui se produit quand on applique certains genres de réglementation. En l'espèce, le gouvernement veut diriger les lectures des Canadiens. Comment peut-on imposer aux gens ce qu'ils devraient faire par une loi? C'est ce que cette loi tente de faire. En un sens, n'est-ce pas aussi le but de notre droit pénal? Pourtant, on ne peut éliminer le crime par des lois. De même, on ne peut dire aux gens ce qu'ils doivent lire par une loi.

**Une voix:** Le vote.

**M. McCain:** Madame l'Orateur, l'impatience du député n'a d'égal que la froideur de l'accueil réservé à la mesure à l'étude.

Nous ne pouvons dicter au peuple ce qu'il va lire. Nous ne pouvons lui dire de lire ce qu'il ne veut pas lire. Nous ne pouvons le forcer, par une loi, à lire telle ou telle revue canadienne si celle-ci ne publie pas ce qui l'intéresse. Les Canadiens ne liront pas une revue canadienne qui n'offre pas une diversité d'opinions. Peu m'importe de lire ou d'entendre un avis que je ne partage pas, mais je veux pouvoir lire des écrits que j'approuve. A mon avis, le bill à l'étude va influencer ce que les Canadiens pourront lire. Je le répète, aucune mesure législative ne peut forcer les gens à lire ce qu'ils ne veulent pas lire. Par conséquent, au nom du nationalisme, nous pourchassons des fantômes que nous n'attraperons pas.

Nous amènerons les Canadiens à lire des revues canadiennes seulement si nos revues encouragent nos auteurs à écrire des articles qui reflètent toutes les nuances d'opinion. Nos publications doivent avoir des possibilités égales d'exprimer des avis divers. Ce qui n'est pas le cas ici, dans le bill à l'étude. Je regrette vivement que *Maclean's* ne soit plus la sorte de revue que ma famille avait l'habitude de lire autrefois.

● (2030)

J'espère sincèrement que le gouvernement canadien va changer d'avis à propos de ce bill. Il devrait puiser dans les ressources de fiction qui sont exploitées par d'autres pays du monde, dont nous écoutons les émissions de télévision et lisons les revues. Il faudrait recourir à notre histoire, à nos traditions et à nos mœurs comme sources d'inspiration. Il faudrait cesser, au moyen d'une Société Radio-Canada réglementée, de ratiociner continuellement sur les principes que défendent les députés à la Chambre. Il faudrait découvrir quel genre d'émissions plaisent aux Canadiens. Les éditeurs devraient tâcher de connaître les goûts des Canadiens en matière de lectures. C'est ce qu'ils vont regarder à la télévision, écouter à la radio et lire lorsque l'occasion se présentera.

On peut présenter des bills à la Chambre tous les jours; rien n'empêchera les gens de vouloir lire, regarder et écouter ce qui les intéresse. Il peut s'agir d'un opéra, d'un match de football, de baseball ou d'une pièce de théâtre. Ils feront un choix parmi ce qu'on leur offre. Il faut cependant donner ces exemples au Canada.

Je serais incapable de diriger un orchestre. Je n'arriverais pas à distinguer les notes. J'aime toutefois les sports présentés convenablement et intelligemment. J'aime la musique et le théâtre. Vous ne pouvez cependant pas m'obliger au moyen d'une loi ou d'un règlement à regarder un opéra parce que je n'ai pas la formation ni les connaissances nécessaires pour l'apprécier. C'est regrettable parce que, au fond, j'aime la musique. Vous ne pouvez pas non plus forcer l'amateur d'opéras à regarder un match de baseball et vous ne devriez pas le faire, à mon avis. Ce que le gouvernement essaie de faire dans ce bill est aussi

#### *Périodiques non canadiens*

ridicule que de forcer quelqu'un par une loi ou un règlement à regarder un opéra. Cela ne peut absolument pas marcher.

Je pense que les publications canadiennes perdront plus qu'elles ne gagneront si on réglemente les lectures des Canadiens. Les gens ne pourront pas se permettre d'acheter une revue canadienne et une revue étrangère. Il pourrait très bien se faire que, sur la table de lecture, surtout dans les régions frontalières du pays, on trouve des numéros de *Time* et de *Reader's Digest* entièrement publiés aux États-Unis. Le lecteur n'achètera peut-être plus de revues canadiennes. C'est le risque que nous courons en essayant de nous immiscer dans des affaires que nous connaissons mal et que la loi est impuissante à réglementer.

**M. Peter Stollery (Spadina):** Madame l'Orateur, j'ai cru un instant que le député vous ferait grâce des sombres prédictions qu'il a préparées pour nous ce soir. Je suis un des Canadiens qui ont été consternés quand, il y a dix ans, la Loi de l'impôt sur le revenu a été modifiée et qu'il a été décidé de ne pas appliquer les amendements aux revues *Time* et *Reader's Digest*. A mon avis, il y a 10 ans que le bill C-58 aurait dû être présenté.

Afin d'encourager l'industrie de la revue canadienne, on décida, en 1965, que les annonceurs canadiens qui faisaient paraître des annonces dans des revues étrangères ne pourraient plus déduire ces frais comme dépenses d'entreprise, excepté s'ils les faisaient paraître dans les deux grandes revues *Time* et *Reader's Digest*. Il est sûr que cela m'a rendu très malheureux, comme d'ailleurs beaucoup d'autres Canadiens.

Hier, j'ai vu conservateur après conservateur se lever et parler stupidement de censure, dire qu'on faisait une loi pour abolir *Time* et *Reader's Digest*, pour indiquer aux gens ce qu'ils pouvaient lire et fixer la quantité de nouvelles étrangères pouvant figurer dans les revues canadiennes. Je félicite le leader du gouvernement à la Chambre d'avoir eu le courage de mettre fin à cette sottise de discussion en appliquant le règlement 75C et d'avoir renvoyé le projet de loi au comité.

Le bill C-58 n'a manifestement rien à voir avec la censure. Il n'est pas question de supprimer le *Time* et le *Reader's Digest* à coup de loi. Les Canadiens sont civilisés. Ils tiennent à savoir ce qui se passe dans le monde. C'est pourquoi nos journaux publient des nouvelles de l'étranger. Cela me semble être une activité tout à fait normale dans un journal canadien. Je ne pense pas que l'opposition l'ait clairement fait comprendre aux Canadiens.

Je sais que la tolérance est de règle à la Chambre, mais est-ce une raison pour gaspiller le temps précieux de la Chambre des communes du Canada à faire des discours répétitifs, vides et à côté du sujet? Si malheureusement nos délibérations devaient être télévisées, nous pourrions nous attendre à voir le public canadien se précipiter par cette porte à ma droite, pour venir nous sortir d'ici et nous pendre aux poteaux téléphoniques.

Je rappelle aux députés conservateurs que les directives des agents de couloir du *Time* et du *Reader's Digest* en vue de tenter cette obstruction en leur faveur, non seulement gaspillent le temps précieux de la Chambre, mais aussi les \$250,000 que coûte chaque jour aux contribuables le fonctionnement de la Chambre. C'est pourquoi je félicite à nouveau le leader à la Chambre de limiter le débat. Il devrait faire cela plus souvent.